

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Marchés publics (délégation du Président)

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 20

Pouvoirs : 08

Votants : 28

Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.

Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.

Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).

Excusés : Madame MOULIN Chantal.

Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, MOLINIER Jean-Claude, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.

Vu la délibération du VALTOM du 12 juin 2014 ayant pour objet la délégation de compétence et de signature au Président, pour la durée du présent mandat, pour les marchés passés en procédure adaptée (article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics),

Vu la dernière information faite sur ces marchés au comité syndical du VALTOM du 11 février 2016,

Après avoir pris connaissance du tableau suivant,

VALTOM/AG du 21/06/2016 - Liste des marchés conclus en procédure adaptée pour la période du 1er février 2016 au 31 mai 2016									
Numéro	Objet	Allotissement	Type	Durée initiale	Début	Fin	Date de fin Maximum	Titulaire	Prix € H.T / an
COMPOSTEURS									
15 05 004	Etude des eaux parasites de Miremont	Pas d'allotissement	MAPA	06 mois	10/02/16	09/08/16	09/08/16	SAFEGE (63)	18 390,00
							Total sur la durée maximale du marché		18 390,00
ASSURANCES									
15 11 016	Assurance « Responsabilité atteintes à l'environnement »	Pas d'allotissement	MAPA	44 mois	01/05/16	31/12/19	31/12/19	ALTEAS (33)	8 515,53
							Total sur la durée maximale du marché		31 223,63
ISDND									
16 02 001	Travaux casier 2 Alvéole 2 ISDND de Miremont	LOT 1 : TERRASSEMENT	MAPA	10 jours	08/04/16	18/04/16	18/04/16	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE MONTEIL (63)	16 670,00
		LOT 2 : ETANCHEITE + BIOGAZ	MAPA	10 jours	08/04/16	18/04/16	18/04/16	H2O ENVIRONNEMENT (63)	12 215,00
							Total sur la durée maximale du marché		28 885,00
TOTAL GENERAL / an									78 498,63

NOTA 1 : Les montants relatifs au marché d'assurance sont indiqués en TTC car ils ne sont pas assujettis à la TVA classique récupérée par le VALTOM.
 NOTA 2 : Ce tableau ne tient pas compte des analyses des consultations en cours (Maintenance des compacteurs des centres de transfert, Fourniture de signalétique pour l'ensemble des sites du VALTOM, Programme ISDND 2016 ...).

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 mai 2016.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Le Président,
 Laurent BATTUT.

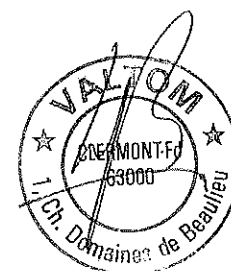
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-846-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 07/07/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Remplacement d'un délégué du SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE (SIB)

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 20

Pouvoirs : 08

Votants : 28

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M.
BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M.
MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, MOLINIER Jean-Claude,
PRONONCE Hervé, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard*

Lors du comité syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Issoire-Brioude (SIB) du 26 février 2016, un nouveau délégué suppléant a été désigné auprès du VALTOM.

Madame Odile MAMET remplace Monsieur Pascal PIROUX, en tant que déléguée suppléante de Madame Marie-Christine DEGUI, et ce, à compter de la date à laquelle la délibération du SICTOM Issoire-Brioude est exécutoire, soit le 26 février 2016.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

de la désignation de Madame Odile MAMET en tant que représentante du SIB auprès du VALTOM.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

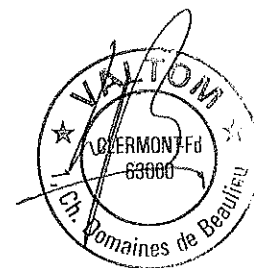
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-847-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 07/07/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 20

Pouvoirs : 08

Votants : 28

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M.
BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M.
MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, MOLINIER Jean-Claude,
PRONONCE Hervé, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard*

Vu la délibération n°2015/790 du 23 juin 2015 présentant l'organigramme actualisé du VALTOM,

Vu l'effectif du VALTOM, au 1^{er} juin 2016, de 21 agents (16 fonctionnaires, 4 contractuels en CDD et 1 emploi d'avenir) et la répartition des emplois selon l'organigramme joint.

Compte tenu du fait que cet effectif est aujourd'hui stable et consolidé, il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs, en supprimant les emplois permanents vacants au 1^{er} juin 2016 et qui ne seront pas pourvus après cette date,

Vu l'avis du comité technique en date du 24 mars 2016,

Vu l'avancement à l'ancienneté d'un animateur tri/prévention à compter du 01 septembre 2016,

Vu la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique 1^e classe de deux agents en juin 2016,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

1. de supprimer les postes de non titulaires suivants :

- *le poste de chargé de mission Direction du VALTOM créé par délibération du 12 octobre 2012, concernant Monsieur BEAUME en raison de son départ de la collectivité (retraite) au 31 mars 2015,*
- *le poste de chargé de mission prévention (emploi de catégorie A de la filière technique) créé par délibération du 12 mai 2010, en raison de l'accès à l'emploi titulaire de l'agent concerné.*

2. de supprimer les postes de grade suivants :

- *le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe créé par délibération du 15 février 2007, en raison de l'avancement de grade à l'ancienneté de l'agent concerné,*
- *le poste de rédacteur créé par délibération en date du 28 septembre 2007, et le poste de rédacteur créé par délibération en date du 14 février 2008, en raison de l'avancement de grade suite à la réussite au concours des agents concernés.*

3. de créer un poste d'adjoint technique principal 2^e classe (catégorie C) dans la filière technique, à temps complet, à compter du 01 septembre 2016.

4. De créer deux postes d'adjoint technique 1^e classe, à temps complet, à compter du 01 août 2016.

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-848-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 11/07/2016

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Participation du VALTOM à la protection sociale complémentaire des agents : santé et prévoyance

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
 Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
 BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
 GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
 POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
 Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
 (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
 (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
 (à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
 Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
 GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
 VEISSIERE Bernard.*

Vu la loi n° 82-213 du 2/03/82 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/83 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 08/11/2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents et précisant le cadre par la circulaire NOR RDFB1220789C du 25 mai 2012, avec mise en œuvre effective au 31 août 2012,

Vu l'avis du Comité technique en date du 24 mars 2016,

Le VALTOM souhaite contribuer à la protection sociale de ses agents au titre des risques santé et prévoyance et selon les conditions suivantes :

- *la participation est modulée dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et leur situation familiale.*
- *les agents concernés par ce dispositif sont les agents en activité : les fonctionnaires (stagiaires et titulaires) et les agents non titulaires de droit public et de droit privé (emploi avenir) ayant un contrat d'une durée minimale de trois mois.*
- *la participation sera versée aux agents qui auront adhéré à un contrat labellisé et qui justifieront d'un certificat d'adhésion.*
- *la participation de la collectivité constitue une aide à la personne, sous forme d'un montant unitaire par agent (quelle que soit la quotité du temps de travail), et viendra en déduction de la cotisation ou de la prime due par les agents.*

Pour le risque « santé », la participation mensuelle est modulée en fonction du cadre d'emploi et de la composition familiale :

		Catégorie		
		A	B	C
Composition du foyer (enfant(s) à charge)	<i>Seul ou ménage, sans enfant</i>	5€	8€	10€
	<i>Seul+1 ou 2 enfants</i>	10€	13€	15€
	<i>Ménage+1 ou 2 enfants</i>	15€	20€	25€
	<i>Ménage+3 enfants</i>	20€	28€	34€
	<i>Par enfant supplémentaire</i>	+5€	+6€	+7€

La participation pourra également être versée si l'agent n'adhère pas à son nom, à condition de fournir une attestation indiquant que le contrat est labellisé et également la liste des membres de la famille assurés et le montant de la cotisation relative à l'agent.

Pour le risque « prévoyance », la participation est fixée à 10 € par mois pour tous les agents.

Dans tous les cas, le montant de la participation n'excède pas le montant total de la cotisation.

La participation sera versée directement à l'agent, sur son bulletin de salaire et sera donc soumise aux cotisations sociales et imposable.

La cotisation mensuelle due à l'assureur pourra être payée directement par la collectivité, sur demande de l'agent, par prélèvement sur son bulletin de salaire.

Les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au budget du VALTOM, à l'article 6455 du chapitre 012.

Pour un effectif total de 21 agents au 01/07/2016, et pour les 2 risques, le coût total pour le VALTOM serait de :

- 319 €/mois pour la santé,
- 210 €/mois pour la prévoyance,

Soit 6 348 € par an, ce qui représente 0,725 % des dépenses annuelles du personnel (875 000 € au BP 2016).

A ce jour, 3 agents ont fourni une attestation de contrat labellisé.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de valider la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance), à compter du 1^{er} août 2016, selon les modalités exposées ci-dessus. Les crédits nécessaires à cette participation seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6455.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.

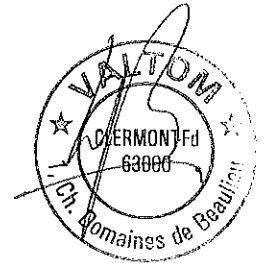
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-849-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Frais de déplacement temporaire des agents et des élus

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

Les frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents et des élus territoriaux sont à la charge du VALTOM.

Une prise en charge des indemnités de mission s'impose dès lors que l'agent ou l'élu est en mission ou en formation, c'est-à-dire dès lors qu'il est muni d'un ordre de mission et se déplace pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative ou familiale.

Les indemnités de mission recouvrent les frais liés au transport, à l'hébergement et aux repas.

Vu le décret n°2006-781 du 03/07/2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu le décret n°2001-654 du 19/07/2001 modifié par le décret n°2007-23 du 05/01/2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics relevant de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du VALTOM en date du 11/12/2008 et du 05/03/2009 concernant le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de repas des élus et du personnel,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter ces délibérations, notamment parce que le décret n°2007-23 du 05/01/2007 :

- *permet au comité syndical de préciser les modalités de remboursement des frais de transport relatifs aux déplacements des agents et des élus,*
- *ouvre la possibilité au comité syndical de fixer, pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service public l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux indemnités de mission,*

Considérant que l'achat de billets de train ou de nuits d'hôtel par le VALTOM, par une agence de voyage est beaucoup plus onéreux que l'achat direct par les élus ou les agents en raison d'une surfacturation de frais de gestion par un intermédiaire,

Considérant que les déplacements des élus et des agents sont de plus en plus fréquents sur Paris,

Considérant que les élus ou agents partant en mission ou en formation doivent faire l'avance de leurs frais,

Il est proposé au comité syndical :

- *de fixer l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement sur l'ensemble du territoire suivant le taux maximal fixé pour les personnels de l'Etat soit 60 € (pour la chambre et le petit déjeuner), à l'exception de Paris, où, compte tenu des tarifs élevés pratiqués par l'hôtellerie, le montant remboursé des frais d'hébergement sera, de façon dérogatoire, plafonné à 110 €, et dans la limite des frais réellement engagés,*
- *d'autoriser le remboursement des frais de transport :*
 - *liés à l'utilisation du train, sur la base du billet SNCF 2^{ème} classe de façon générale et sur la base du billet SNCF 1^{ère} classe de façon exceptionnelle après autorisation expresse de l'autorité territoriale,*
 - *liés à l'utilisation de l'avion, de manière exceptionnelle et sur la base du tarif de la classe la plus économique après accord de l'autorité territoriale.*
- *d'autoriser le remboursement des frais de taxi sur de courtes distances, en cas d'absence justifiée permanente ou occasionnelle de moyens de transport en commun, et dès lors que le taxi constitue un gain de temps précieux,*
- *d'autoriser le remboursement des frais de péage, de parking et de transport en commun,*

Les remboursements s'effectueront au vu d'un ordre de mission préalablement rempli, sur présentation des justificatifs à la fin du déplacement et sur la base des frais réellement engagés.

Pour les agents ayant effectué un stage du CNFPT (Centre national de la Fonction Publique Territoriale) et bénéficiant à ce titre d'une indemnisation particulière, le VALTOM pourra rembourser les frais complémentaires non pris en charge par le CNFPT et justifiés par le contexte.

- *d'autoriser des avances sur le paiement des indemnités de mission, dans les conditions suivantes :*
 - *la dépense engagée doit être supérieure à 100 €,*
 - *ces avances ne peuvent excéder 75% des sommes présumées dues à la fin du déplacement,*
 - *ces avances ne peuvent être versées au plus tôt, un mois avant la date effective du déplacement,*
 - *ces avances devront être régularisées dans les 30 jours suivants le déplacement.*

Le montant est précompté sur le mandat de paiement émis à la fin du déplacement, à l'appui duquel doivent être produits les états de frais.

En cas d'annulation de la mission du seul fait de l'agent ou de l'élu, l'avance doit être intégralement remboursée par l'agent ou l'élu.

Ces dispositions s'appliquent aux fonctionnaires territoriaux, aux agents non titulaires de droit public et de droit privé, ainsi qu'aux élus.

Elles prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

de valider les modalités d'indemnités de mission recouvrant les frais liés aux déplacements, aux nuitées et aux repas selon le cadre défini ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

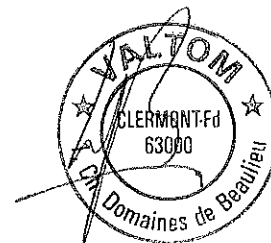
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-850-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : VALORDOM 2 : Désignation des représentants du comité de veille et de suivi

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

VALORDOM 2 est le projet stratégique de gestion des déchets 2015/2025 co-construit par le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

Après une première phase d'élaboration (diagnostic, comparaison, temps d'échanges, de partage et de restitution), le projet est désormais opérationnel.

Les orientations du plan d'actions, validées par la délibération n° 2015/824 du 16/12/15, sont les suivantes : « Produire Moins, valoriser plus, maîtriser les coûts, dans une logique d'optimisation et de coopération territoriales ».

Les actions à mettre en œuvre sont systématiquement présentées et validées en assemblée délibérante du VALTOM. Certaines d'entre elles sont aujourd'hui en cours ou en projet, comme le choix d'un scénario de stockage à l'horizon 2025, l'optimisation de la valorisation énergétique, la mise en œuvre d'un schéma de gestion des déchets organiques, etc.

Le plan d'actions VALORDOM 2 ne doit pas être figé. Il est destiné à s'adapter aux évolutions réglementaires, territoriales ou contextuelles et à développer une approche d'amélioration continue.

Pour ce faire, un comité composé d'élus et de techniciens du VALTOM et de ses collectivités adhérentes se réunira 2 fois par an et sera chargé d'une mission de veille, de suivi et d'évaluation. Le cas échéant, il lui incombera d'apporter des enrichissements et/ou des réorientations au plan d'actions.

Un point annuel sera fait à minima par son Président lors d'un comité syndical du VALTOM.

Par ailleurs, un rendez-vous annuel sera institué pour rendre compte de l'avancement du projet à l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets (collectivités, associations, partenaires privés et institutionnels) et bénéficier de temps de formation et de partage d'expériences de collectivités extérieures. Cette année, ce rendez-vous aura lieu le vendredi 23 septembre à Royat.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'élire le Président et les membres du comité de veille et de suivi VALORDOM 2 suivants:

Président	Collectivité représentée
M. ALEDO	Clermont Communauté
Membres élus :	
M. GAUVIN	SICTOM des Combrailles
M. MAERTENS	Ardes-Co
M. MOLINIER	SBA
M. LALUQUE	CC Pays de Courpière
M. BONNET	Clermont Communauté
M. TOURNADRE	SICTOM des Couzes
Mme BONNET	Clermont Communauté
Membres Techniciens :	
M. COUDUN	SBA
Mme FRAYSSE	SICTOM Pontaumur / Pontgibaud
Mme FAFOURNOUX	CC Pays de Courpière
M. DARTIGUES ou M. VALENTE	Clermont Communauté
M. BATISSE	SIB
M. TOURNIER	SIVOM Ambert

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

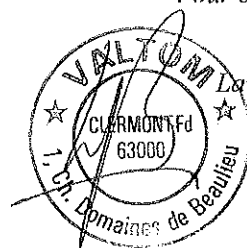
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-851-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 11/07/2016



Le Président,
Laurent BATTUT.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Participation financière du VALTOM aux 6^{èmes} Assises nationales de la biodiversité

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGELX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

Depuis 2011, le Réseau IDEAL Connaissances, qui a pour vocation de favoriser l'échange de savoir-faire des collectivités territoriales sur leurs domaines de compétences, et les Eco-maires, qui accompagnent les collectivités dans leurs politiques de préservation de la biodiversité, sont à l'initiative des Assises nationales de la biodiversité.

Elles regroupent chaque année élus et services des collectivités, Ministère de l'Environnement, acteurs institutionnels, associatifs et professionnels. Après Pau, Grande-Synthe, Nantes, Montpellier et Dijon, ces Assises, réunissant près de 700 congressistes, se tiendront les 14, 15 et 16 septembre 2016 à Clermont-Ferrand.

Le VALTOM a été sollicité pour s'engager dans l'organisation de cet évènement d'envergure aux côtés de Clermont Communauté, du Grand Clermont et de la ville de Clermont-Ferrand.

Dans le cadre de sa démarche d'éducation au développement durable, le VALTOM a élaboré un parcours pédagogique sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long avec la collaboration de l'entreprise exploitante ONYX-ARA (groupe Véolia) et de l'Education Nationale. De par la localisation de ce site et son activité, ce parcours comprend un atelier biodiversité destiné à sensibiliser le public scolaire.

Le VALTOM propose donc d'ouvrir cette installation et plus particulièrement ce parcours aux participants des Assises.

Enfin, en complément de cette participation, le VALTOM propose un soutien financier à l'organisation de l'évènement à hauteur de 2 500 €.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

- d'autoriser le Président à engager les démarches partenariales pour l'organisation des 6^{èmes} Assises nationales de la biodiversité,
- de valider le montant de la participation financière proposée.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

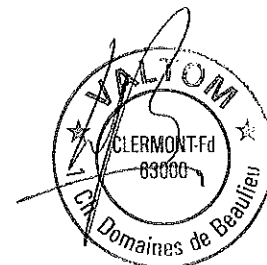
063-256302670-20160630-2016-852-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 11/07/2016

Le Président,
Laurent BATTUT.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Demandes de subventions : Fonds LEADER, ADEME et régionaux

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

A travers les différentes actions conduites, notamment dans le cadre de sa labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG) et conformément à l'un des axes de VALORDOM 2 (optimisation des recettes), le VALTOM s'astreint à rechercher un montage financier optimal entre ses fonds propres, les concours des collectivités, adhérentes ou non, et les différentes possibilités de financements européens (LEADER), nationaux (via l'ADEME) ou régionaux (notamment via des appels à projets).

Plus particulièrement, cela se traduit aujourd'hui pour :

- **Le dispositif OrganiCité® :**

Le VALTOM accompagne actuellement des collectivités dans la réduction et la valorisation de leurs biodéchets : les communes de Murol, Pontaumur, Lempdes et Le Cendre ainsi que Gergovie Val d'Allier Communauté, Issoire Communauté et la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy.

Afin de rechercher le meilleur montage financier possible, des financements européens LEADER peuvent être sollicités sur certains des territoires concernés, soit directement par le VALTOM, soit par les territoires OrganiCité®.

Dans le cas où les territoires, comme Pontaumur et Murol font la demande directement, le VALTOM apportera un fonds de concours complémentaire dans la limite des budgets initialement alloués.

Ce montage financier a pour objectifs de permettre, par l'acquisition de financements supplémentaires, d'engager des plans d'actions plus ambitieux, sans surcoût pour la collectivité et de bénéficier de la valorisation apportée par les territoires LEADER, qui accompagnent des actions pilotes et innovantes en milieu rural.

Les plans de financement des collectivités concernées sont les suivants :

Aides sollicitées par les territoires :				
	Aide LEADER sollicitée	Auto financement (collectivité et/ou VALTOM)	Subventions VALTOM	Total Projet
PONTAUMUR	6 400 €		1 600 €	8 000 €
MUROL	25 120 €	780 €	5 500 €	31 400 €
Aide sollicitée par le VALTOM :				
SAINT-ELOY	9 975 €	9 975 €		19 950 €

- **L'appel à projets « Eco-citoyen en Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) » :**

La Région AURA lance un appel à projets afin de soutenir les initiatives pionnières et/ou originales dans le domaine de l'éco-responsabilité. Les projets doivent viser à accompagner l'adoption, pour un public adulte, de comportements plus respectueux de l'environnement.

Le VALTOM souhaite y répondre au titre de son programme ZDZG.

Sur proposition du Président,

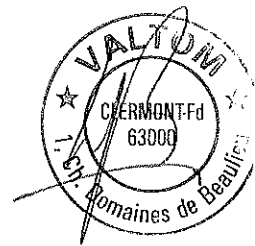
**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président à :

- solliciter des financements LEADER, ADEME et régionaux pour l'ensemble de son plan d'actions Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ;
- mettre en œuvre le montage financier spécifique à l'opération OrganiCité® ;
- répondre à l'appel à projets « Eco-citoyen en Région Auvergne Rhône-Alpes ».

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-853-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Publication : 07/07/2016

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Convention de partenariat avec les bailleurs départementaux pour le développement du compostage en pied d'immeuble

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY
Flavien, POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD
Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

Dans le cadre du programme de prévention « Agir pour moins de déchets », le VALTOM développe depuis 2008, le compostage en pied d'immeuble, en partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme (CD 63) et les bailleurs sociaux : Auvergne Habitat, Logidôme et Ophis.

A ce jour, 66 immeubles bénéficient de l'opération :

Bailleur	Nbre résidences dotées	Nbre foyers concernés	Personnes formées depuis 2008	Estimation des quantités détournées (t/an)
OPHIS	63	4 100	57	168
Auvergne Habitat	2	447	10	18
Logidôme	1	30	7	1
TOTAL	66	4 577	74	187

Ce partenariat, formalisé au travers d'une convention tripartite (bailleurs, CD63, VALTOM), a pris fin le 31 décembre 2015.

Les trois bailleurs ont été rencontrés au cours du premier trimestre 2016 et ont affirmé leur volonté de poursuivre le partenariat sur les bases suivantes :

- potentiel de déploiement existant,
- possibilité de renforcer le dispositif en s'appuyant sur des habitants ou des associations de locataires,
- recherche de pistes d'optimisation sur d'autres déchets : encombrants, déchets de construction, valorisation des graves de mâchefers dans les chantiers des bailleurs, intégration des projets de compostage dès la conception de nouvelles résidences, etc.
- opportunité de soutiens financiers pour les bailleurs dans le cadre de la labellisation Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (TZDZG).

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

- de valider le projet de convention de partenariat joint,
- d'autoriser les demandes de subventions auprès de l'ADEME ou de tout autre financeur potentiel.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-854-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016
Publication : 11/07/2016

Le Président,
Laurent BATTUT.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : VALORDOM 2 : Point sur les projets de ressourceries

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

« Développer et accompagner les projets de ressourcerie sur le territoire en collaboration avec ses adhérents » est une des actions du programme VALORDOM 2 arrêté par la délibération n° 2015/824 du VALTOM en date du 16/12/16.

Les ressourceries sont des établissements ayant pour objectifs principaux de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets et de sensibiliser le grand public à la réduction des déchets. Ces installations proposent une solution aux collectivités pour l'élimination de déchets tels que les encombrants et créent des emplois.

D'un point de vue historique, cette démarche suit celle entamée par des structures comme Emmaüs et ENVIE par exemple.

Gage de professionnalisation et d'une organisation optimale, le Réseau des ressourceries peut les fédérer et les accompagner.

L'approvisionnement en déchets valorisables peut se faire auprès des déchèteries mais également auprès des particuliers en porte-à-porte ou via des apports.

Le rôle des ressourceries est ensuite de mettre en œuvre les moyens permettant de revendre ces déchets. Dans certains cas, des réparations seront nécessaires afin de redonner une valeur d'usage au déchet. Les produits seront revendus à prix d'occasion.

Les objets non réparables sont quant à eux démantelés pour en extraire la part valorisable qui suivra ensuite les filières de reprise des matériaux.

Cet acteur, d'abord émergent, est de plus en plus présent dans le paysage local de la gestion des déchets et participent aux dynamiques de prévention, de valorisation et plus largement d'économie circulaire. Comme en témoignent les actions de sensibilisation à l'utilisation de sacs réutilisables en vue de l'interdiction des sacs plastiques à usage unique au 1^{er} juillet 2016 qui ont été menées par le VALTOM, des collectivités adhérentes et des ressourceries à l'occasion de la semaine européenne du développement durable 2016.

Pour que ces structures soient économiquement viables, l'appui des collectivités, via un partenariat formalisé doit être arrêté. C'est le cas, sur le territoire du VALTOM de « Récup Dore Solidaire » avec le SIVOM d'Ambert ou de « La Remise » avec le SICTOM Pontaugur Pontgibaud, le SICTOM des Combrailles, le SMCTOM Haute-Dordogne et le SBA.

Il existe aujourd'hui 3 ressourceries labellisées, 2 non labellisées et 1 en projet sur le territoire du VALTOM (voir carte jointe).

Pour l'heure, si des projets émergent qui ne rentrent pas en concurrence les uns avec les autres, les collectivités, à travers leurs éventuels partenariats, contribueront à la structuration, à la pérennité de la filière et à un maillage d'ensemble cohérent.

Ainsi, en partenariat avec la ressourcerie « la Remise », le SICTOM Pontaugur-Pontgibaud, le SICTOM des Combrailles, le SMCTOM Haute-Dordogne et le SBA, le VALTOM a rédigé une convention de coopération, qui pourrait servir de base à toute prochaine collaboration (convention en pièce jointe).

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

des projets aboutis ou en cours au travers de la carte jointe et de la convention comme outil méthodologique d'un partenariat possible entre ressourceries et collectivités.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.

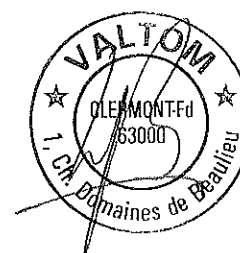
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-855-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : VALORDOM 2 : VALTOM, territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.

Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien, POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.

Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).

Excusés : Madame MOULIN Chantal.

Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.

Le VALTOM est lauréat de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG) lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, au travers duquel il s'est engagé à être le chef de file d'une dynamique collective d'économie circulaire sur la base du travail déjà engagé en termes de prévention et de valorisation.

ZDZG, c'est :

- une labellisation,
- des objectifs de réduction et de gestion partagés portant sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et les déchets des professionnels (hors gravats),
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux publics et privés,
- la contribution aux objectifs de la loi Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV),
- une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire.

La labellisation « ZDZG » donne accès à 2 niveaux d'accompagnement financier de la part de l'ADEME :

- 1- **Un accompagnement « animation territoriale »** de 3 ans et un soutien bonifié à la réalisation d'actions concrètes par le biais d'aide à l'investissement.

⇒ La seule labellisation ouvre directement droit au 1^{er} niveau d'accompagnement.

- 2- **Un accompagnement « CODEC »** (Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire) plus important mais lié à l'atteinte d'objectifs territorialisés et négociés avec l'ADEME parmi les suivants :

- le taux de réduction des DMA (*) supérieur ou égal aux exigences du Plan National de Prévention des Déchets : -10% des DMA hors déblais et gravats entre 2010 et 2020 ;
- le taux de réduction du tonnage des déchets issus du territoire et enfouis (*) (à définir par la Direction Régionale selon la situation locale, avec possibilité d'élargir aux DAE) ;
- le taux global de valorisation (matière ou organique ou énergétique) sur le périmètre DMA (possibilité d'élargissement aux DAE si la donnée est accessible localement) ;
- un indicateur du monde économique parmi lesquels le nombre d'entreprises engagées dans des démarches d'éco-conception, d'économie de la fonctionnalité ou d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

(*) Il est obligatoire de retenir au moins 1 de ces deux indicateurs.

L'atteinte d'un minimum de 60% de l'objectif fixé pour chacun des 3 indicateurs est nécessaire en année 3 afin d'obtenir une partie de la part variable. Au-delà de 60%, le meilleur résultat obtenu parmi les 3 indicateurs sera retenu pour le paiement de la part variable de l'année 3. Les aides des années 1 et 2 resteront acquises quelques soit le résultat.

⇒ Le VALTOM, en tant que chef de file sur le territoire de la labellisation, est prioritaire pour signer un CODEC avec l'ADEME. Ainsi, il cumulerait les 2 accompagnements mais avec un plafonnement lié à la population.

Il peut aussi laisser la possibilité à ses collectivités adhérentes de signer directement des CODEC avec l'ADEME afin de démultiplier l'aide potentielle. De plus, les Programmes Locaux de Prévention (PLP) arrivent à leur terme et devenant obligatoires, ils ne seront plus soutenus par l'ADEME. Ce dispositif peut donc être une opportunité pour les collectivités de maintenir la dynamique « prévention » sur leur territoire.

Une réunion, regroupant élus et techniciens des collectivités adhérentes, s'est tenue le 25 mai au VALTOM en présence de l'ADEME pour exposer les différents niveaux d'accompagnement et discuter de l'organisation optimale à envisager sur le territoire.

2 scénarios peuvent être envisagés sur lesquels chaque collectivité est invitée à se positionner, d'ici mi-juillet : CODEC ou animation territoriale :

	<i>Bénéfices VALTOM</i>	<i>Bénéfices EPCI</i>
1 CODEC VALTOM	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Accompagnement financier renforcé sur la base d'un contrat d'objectifs (CODEC)</i> ▶ <i>Sur 3 ans</i> ▶ <i>Aide forfaitaire + complément conditionné à l'atteinte d'objectifs</i> ▶ <i>Max : 450 000 €</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Animation territoriale accessible à chaque EPCI</i> - <i>ETP* : 24 000 €/an x 3 ans</i> - <i>Formation/sensibilisation des acteurs : 20 000€/an x 3 ans</i> - <i>Accès bonifié aux études (+20%) et investissements (+10%)</i> → <i>Aides totales : 1,5 M €</i>
2 Animation territoriale VALTOM	<ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Accompagnement financier pour l'animation du projet (ETP*)</i> ▶ <i>Max : 272 000 € (sur la base de 3 ETP*)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ CODEC <i>Aide forfaitaire à l'hab et selon atteinte des objectifs</i> → <i>Aides totales : 2,3 M €</i> OU ▶ <i>Animation territoriale accessible à chaque EPCI</i> - <i>ETP* : 24 000 €/an x 3 ans</i> - <i>Formation/sensibilisation des acteurs : 20 000€/an x 3 ans</i> - <i>Accès bonifié aux études (+20%) et investissements (+10%)</i>

* Aide sur la base d'Equivalent Temps Plein (ETP) non fonctionnaires.

Le VALTOM voit, dans les dispositifs liés à la labellisation, l'opportunité :

- de maintenir voire même d'accroître la dynamique de la prévention ;
- d'exister dans ce nouveau grand ensemble qu'est la Région Auvergne Rhône-Alpes en se démarquant et en démontrant sa capacité à agir collectivement ;
- d'assurer une animation départementale, de proximité et faire perdurer et fructifier le travail du Conseil Départemental ;
- de se fixer ensemble un niveau d'exigence et des objectifs partagés dans la continuité de VALORDOM 2.

Le scénario 2, « à la carte » laisse la liberté de leurs ambitions aux collectivités et permet de démultiplier les aides (jusqu'à 2,3 M € au maximum pour l'ensemble du territoire) tout en portant une dynamique collective pour laquelle le VALTOM viendrait en animation et/ou en assistance.

Par ailleurs, le VALTOM continuerait à porter des actions d'envergure départementale qui nécessitent une coordination à son niveau, comme par exemple les partenariats et conventionnements avec l'Education Nationale, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires, la fédération des BTP, etc.

Les collectivités souhaitant s'engager dans un CODEC devront renvoyer, d'ici fin juin un questionnaire adressé à chacune d'elles par l'ADEME et, selon l'avis exprimé par cette dernière, délibérer pour la signature dudit CODEC.

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

des possibilités d'organisation et des modalités d'accompagnement qui découlent de la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et qui sont offertes au VALTOM et à ses collectivités adhérentes.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

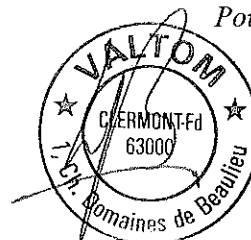
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-856-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



Le Président,
Laurent BATTUT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Compte administratif 2015

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29 (Le Président ne prend pas part au vote et n'exerce pas son pouvoir)

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

Le compte administratif 2015, établi par le VALTOM, tel que présenté ci-après, est conforme au compte de gestion présenté par le comptable public.

Sur proposition de Claire LEMPEREUR, Vice-présidente en charge des finances,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

1- de prendre acte de la présentation du compte administratif, lequel se synthétise ainsi :

	Résultat de l'exercice 2015			Exécution budgétaire 2015					Résultat de clôture
	Recettes	Dépenses	Résultat brut	Recettes reportées (RAR)	Dépenses reportées (RAR)	Résultat des RAR	Résultat de clôture exercice 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat net 2015
Fonctionnement	49 947 186,54 €	40 389 969,10 €	9 557 217,44 €	- €	- €	- €	10 131 402,56 €	8 779 636,09 €	10 908 983,91 €
Investissement	16 134 755,70 €	15 289 172,42 €	845 583,28 €	- €	133 037,05 €	- 133 037,05 €	- 7 228 399,38 €	- €	- 6 382 816,10 €
Totaux	66 081 942,24 €	55 679 141,52 €	10 402 800,72 €	- €	133 037,05 €	- 133 037,05 €	2 903 003,18 €	8 779 636,09 €	4 526 167,81 €

Affectation du résultat 2015	
Report de l'excédent de fonctionnement 2015 en recettes de fonctionnement au BP 2016 : résultat net 2015 - résultat des RAR (article 002)	4 393 130,76 €
Affectation en réserve pour 2016 (Report de l'excédent de fonctionnement 2015 en recettes d'investissement au BP 2016 = résultat net de fonctionnement 2015 - report excédent de fonctionnement 2015) (article 1068)	6 515 853,15 €
Déficit section d'investissement (Report 2015 en dépense d'investissement au BP 2016) (article 001)	- 6 382 816,10 €

- 2- de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion,*
- 3- de reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser en dépenses ou en recettes,*
- 4- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-857-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016
Publication : 11/07/2016

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*La Vice-présidente en charge des finances,
Claire LEMPEREUR.*



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
D2 - ARRETE - SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

40
21
23

VOTES :
 Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

26
0
1

Date de convocation : 21/06/2016 ✓

Présenté par Madame la Vice-présidente,

A Clermont-Fd, le 30/06/2016





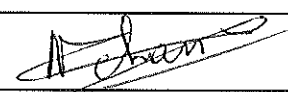
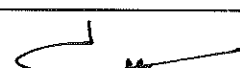
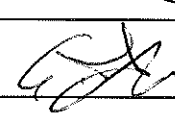
Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Clermont-Ferrand, le 30/06/2016

Les membres du Comité Syndical,



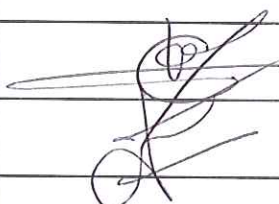
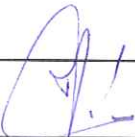

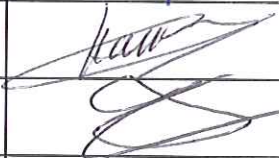
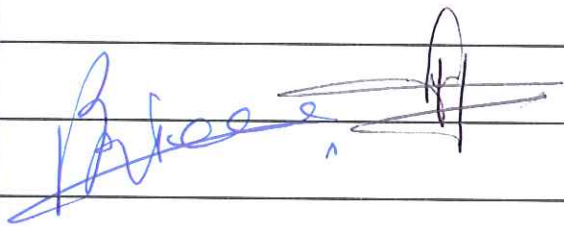
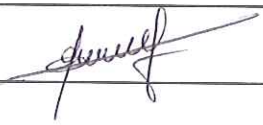
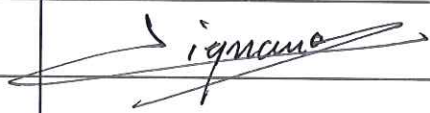
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-857-DE

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Accusé certifié exécutoire	Signature
ADAMY Béatrice - BLANCHOZ Philippe	Reception par le préfet : 11/07/2016 Publication : 11/07/2016	
ADENOT Dominique - GUITTARD Pascal		
ALEDO Marcel - GUERMIT-MAFFRE Nadia		
ARNAL Olivier - BARA Saïd		
BATTUT Laurent - ARCHAUD Claude		
BELLAIGUE Gilles - CLAMADIEU Yves		
BISSIRIEX Thierry - PRIVAT Claude		
BCEUF Jean - SERRE Christophe		
BOHELAY Philippe - MAITRIAS Philippe		
BONNET Monique - BERNARD Valérie		
BONNET Nicolas - VIMONT Guillaume		
CHASSARD Frédéric - LACOSTE Gérard		
CHASSIN Nicole - ROUX Bernard		
CHAUVIN Lionel - DOLAT Gilles		
DAURAT Jean-Claude - RODIER Simon		
DEGUI Marie-Christine - MAMET Odile		
DI GIAMBATTISTA Nicolas - COUTAREL Bernard		

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
D2 - ARRETE - SIGNATURES

IV
D2

DOMAS Philippe - BERARD Gérard	
FARGEIX Alain - SERVIERE Gilles	
GAUVIN Jean-Noël - MAUCHET Gérard	
GODARD Jérôme - MELLOUKI Abdelmajid	
GONIN Michel - GOSIO René	
LAFFONT Alain - NARANJO Florent	
LALUQUE Gilles - DUBIEN Ghislaine	
LEMPEREUR Claire - BOULEAU Bernard	
LEPEE Grégory - NOUHEN Françoise	
LUCHINO Albert - POUGET Jacques	
MAERTEN Christian - PELISSIER Patrick	
MAILLARD Guy - MASSON Yannick	
MASSEBŒUF Claude - BERNARD Jean-Paul	
MEALLET Roger Jean - CHASSANG Jean-Pierre	
MOLINIER Jean-Claude - POUZADOUX Jean-Paul	
MOULIN Chantal - DEMERE Jean-François	
NEUVY Flavien - LAVAL Chantal	
PRIEUX Nicole - CERVANTES Jean-Christophe	
PRONONCE Hervé - SIMON Valérie	
RENAUD Michel - MULLER Didier	
ROUX Thierry - BOISSET Jean-Pierre	
VEISSIERE Bernard - ANGLARET Sylviane	
VIGNAUD Bernard - CHATAING Patricia	
TOTAL DES SIGNATURES	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Compte de gestion 2015

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu, et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, le montant de tous les titres de recettes émis et le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des écritures

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,*
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.*

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-858-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Affectation définitive du résultat de l'exercice 2015

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

Lors de la présentation au comité syndical du 11 février 2016 du Budget Primitif 2016, il avait été procédé à l'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2015.

Les montants de cette affectation ont été vérifiés lors de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du comptable public au présent comité syndical (cf. les rapports 11 et 12).

Il est rappelé qu'il avait été proposé de combler le besoin de financement de la section d'investissement 2016 par une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 à hauteur de 6 515 853,15 €.

Affectation du Résultat 2015

Proposition d'affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement à affecter	A	10 908 983,91 €
Déficit de la section d'investissement	B	6 382 816,10 €
Besoin de financement des restes à réaliser	C	133 037,05 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2015 (article 002)	A - B - C	4 393 130,76 €
Affectation en réserves pour 2016 (article 1068)	B + C	6 515 853,15 €

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'approuver l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2015.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

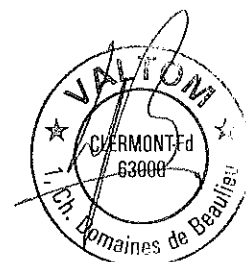
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-859-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016
Publication : 11/07/2016

Le Président,
Laurent BATTUT.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Emprunt pour le programme de travaux 2016 d'extension des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

Afin de mettre en œuvre les équipements inscrits au BP 2016, et ce, dans le plein exercice de sa compétence valorisation - traitement, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 1 105 735 € pour le financement des travaux imputés à l'opération budgétaire 31.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président à lancer une consultation ayant pour objet de souscrire un emprunt d'un montant de 1 105 737 € auprès des établissements bancaires, et à signer tout document s'y rapportant.

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-860-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Budget 2016 : décision modificative n°1

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 21

Pouvoirs : 08

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, NEUVY Flavien,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Madame ADAMY (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), DI GIAMBATTISTA Nicolas
(à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain
(à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian
(à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

Dans le cadre du suivi budgétaire, il est nécessaire de prendre en compte le gain financier consécutif à la renégociation de la cession de créance du pôle Vernéa pour la période du 16 novembre 2015 au 15 janvier 2016. Ce montant a été versé directement par Vernéa au VALTOM.

En effet, le gain financier obtenu, de 30 548,65 €, n'a pu être perçu que rétroactivement, après la date du 16 janvier 2016.

La transaction en question a eu pour conséquence une économie de 50 671,87 € pour la part intérêts (article 6618 de la section de fonctionnement) et une progression de 20 123,22 € pour la part capital (article 1675 de la section d'investissement) pour l'année 2016.

Dans un même temps, il est proposé de prendre en compte les modifications suivantes :

En section de fonctionnement :

Ajustements budgétaires

- *frais de contrôle APAVE (pôle Vernéa) pour + 7 100 € à l'article 611. Il s'agit des analyses réglementaires sur les rejets gazeux du pôle Vernéa.*
- *frais d'exploitation du centre de transfert d'Issoire pour + 3 591 € à l'article 611.*
- *frais d'exploitation du centre de transfert de Courpière pour + 8 359 € à l'article 611.*
- *frais de locations mobilières diverses pour + 53 031 € à l'article 6135. Ceux-ci ont été sous-estimés lors de l'élaboration du BP 2016.*
- *dotations aux amortissements, complément de + 7 400 € à l'article 6811 (dépenses).*
- *reprises sur amortissements pour + 1 197 € à l'article 777 (recettes).*

Inscriptions budgétaires

- *régularisation de l'assurance maladie au titre de 2015 pour + 11 736 € à l'article 6455. Cette régularisation n'était pas connue lors de la préparation budgétaire.*

Régularisations budgétaires (changement d'imputation)

- *subventions accordées dans le cadre du dispositif OrganiCité® pour + 17 075 € à l'article 6574 (voir le rapport n°7 de la présente assemblée générale). En parallèle, baisse de l'inscription initiale à l'article 611 pour le même montant (opération financièrement neutre).*

En section d'investissement :

Ajustements budgétaires

- *recettes prévisionnelles 2016 des composteurs de jardin pour 44 798,00 € à l'article 1318. Celles-ci n'avaient pu être déterminées avec précision au moment du BP 2016.*
- *amortissements, complément pour + 7 400 € à l'article 28158 (recettes).*
- *reprises sur amortissement pour + 1 197 (dépenses) aux articles 13913 (+ 7 400 €) et 13918 (- 6 203 €).*

Inscriptions budgétaires

- *achat par le VALTOM d'un camion du SIVOM d'Ambert dans le cadre d'une action de coopération internationale pour + 11 500 € en opération 10 (voir le rapport n°17 de la présente assemblée générale),*
- *achat par le VALTOM d'un utilitaire pour l'exploitation du site de stockage, du centre de transfert et de la plateforme de déchets verts du Poyet à Ambert pour + 9 600 € en opération 10. En effet, le remplacement du véhicule actuel servant à l'exploitation du site du Poyet d'Ambert (centre de transfert et ISDND) est à la charge du VALTOM de par la prise en compte de la pleine compétence traitement-transport.*

En conséquence, il vous est proposé la décision modificative suivante :

♦ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

▪ **DEPENSES**

		Montant (€ HT)
611	Contrôle du pôle Vernéa : rejets gazeux	7 100,00
611	Exploitation des centres de transfert	11 950,00
611	OrganiCité®	- 17 075,00
6135	Locations mobilières	53 031,00
6455	Assurance maladie 2015 - régularisation	11 736,00
6574	Subvention accordée au projet OrganiCité®	17 075,00
6618	Intérêts des autres dettes (renégociation de la cession de créance)	- 50 672,00
6811(040)	Complément aux dotations aux amortissements	7 400,00
022	Dépenses imprévues	- 65 675,00
023	Compte de liaison (vir. à la section d'investissement)	26 327,00
TOTAL		1 197,00

▪ **RECETTES**

		Montant (€ HT)
777(042)	Régularisation sur reprise sur amortissements 2016 (Contraction de 7 400 - 6 203)	1 197,00
TOTAL		1 197,00

♦ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

▪ **DEPENSES**

		Montant (€ HT)
020	Dépenses imprévues	36 104,00
2182/op.10	Achat d'un camion pour une action de coopération internationale	11 500,00
2182/op.10	Achat d'un utilitaire pour l'exploitation de l'ISDND du Poyet à Ambert	9 600,00
1675	Part en capital de la cession de créance (renégociation)	20 124,00
13913(040)	Régularisation reprise sur amortissements	7 400,00
13918(040)	Régularisation reprise sur amortissements	-6 203,00
204421/041	Cession à titre gratuit du camion pour une action de coopération internationale (opération d'ordre)	11 500,00
TOTAL		90 025,00

▪ **RECETTES**

		Montant (€ HT)
1318/op.11	Recettes prévisionnelles (opération CIJ 2016)	44 798,00
2182/041	Cession à titre gratuit du camion pour une action de coopération internationale (opération d'ordre)	11 500,00
28158(040)	Complément aux amortissements	7 400,00
021	Compte de liaison (vir. de la section de fonctionnement)	26 327,00
	TOTAL	90 025,00

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'approuver cette décision modificative n°1 de 2016.

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

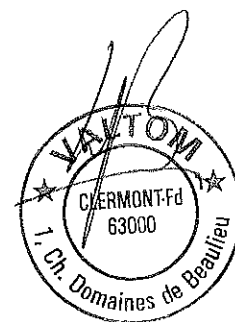
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-861-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Participation financière à une action de coopération internationale

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 20

Pouvoirs : 09

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

Pouvoirs : Mesdames ADAMY Béatrice (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien
(à M. BARA Saïd), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe
(à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory
(à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).*

Excusés : Madame MOULIN Chantal.

*Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

Le Président du VALTOM propose aux délégués du Comité syndical de participer à une action de coopération internationale.

Celle-ci consiste en l'acquisition auprès du SIVOM d'Ambert d'un véhicule Renault Midlum PVI équipé d'une benne Faun de 14 m³ (basculeur automatique / benne FCS) immatriculé 9264 YT 63 datant de juillet 2008 et affichant 215 000 kilomètres au compteur. Cette Benne d'Ordures Ménagères (BOM) sera cédée à titre gratuit à l'association « VIVRE EN BROUSSE », qui la destine à une utilisation au Sénégal.

Ce matériel a fait l'objet d'un entretien régulier et il est en bon état.

Ce type de matériel fait l'objet d'un droit de reprise par la société Faun Environnement, attributaire du marché de collecte établi entre le SIVOM d'Ambert et ladite société.

En conséquence, un avenant n° 1 au marché en question doit être pris pour notifier les éléments suivants :

- *la société Faun Environnement renonce à la reprise de cette BOM ;*
- *le prix de la BOM est établi à 11 500 € ;*
- *le certificat de cession sera établi au nom du VALTOM par le SIVOM d'Ambert ;*
- *le règlement du VALTOM s'effectuera par virement administratif à l'ordre du SIVOM d'Ambert ;*
- *la société Faun Environnement ne peut prétendre à aucun dédommagement.*

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

- *d'autoriser le Président à signer le projet d'avenant n°1 (joint à la délibération) tripartite du marché de collecte établi entre le SIVOM d'Ambert, la société Faun Environnement et le VALTOM,*
- *d'autoriser le Président à acquérir auprès du SIVOM d'Ambert la BOM immatriculée 9264 YT 63 pour un prix de 11 500 €,*
- *d'autoriser le Président à céder à titre gratuit la BOM immatriculée 9264 YT 63 à l'association « VIVRE EN BROUSSE ».*

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

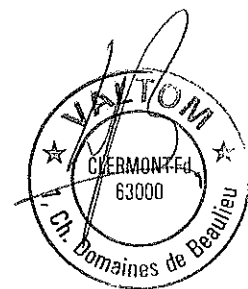
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-862-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Actualisation de la grille de tarification 2016 - Traitement et valorisation des déchets sur les installations du VALTOM

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 20

Pouvoirs : 09

Votants : 29

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Mesdames ADAMY Béatrice (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien
(à M. BARA Saïd), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe
(à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory
(à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel,
GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry,
VEISSIERE Bernard.*

*Depuis le plein exercice de la compétence traitement par le VALTOM au 1^{er} janvier 2014, il est adopté chaque année une grille tarifaire pour chaque installation du VALTOM.
Elle détaille les tarifs applicables aux différentes catégories de déchets non dangereux acceptées sur chacune de ces installations.*

Le comité syndical a voté le 15 décembre 2015 les nouvelles tarifications applicables au 1^{er} janvier 2016.

A la demande des services du receveur, l'intitulé concernant les plateformes de valorisation des déchets verts a été modifié (jointe à la présente délibération). Les tarifications, elles, sont inchangées.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'approuver cette nouvelle présentation de la grille tarifaire 2016 qui reprend les tarifications 2016 approuvées le 15 décembre 2015 sans les modifier.

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

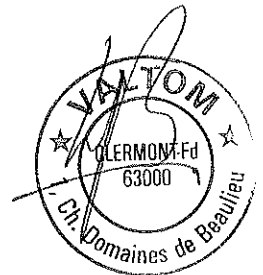
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-863-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : VALORDOM 2 : Schéma de gestion des déchets organiques

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 20

Pouvoirs : 09

Votants : 29

Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.

Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, SERRE Christophe, VIGNAUD Bernard.

Pouvoirs : Mesdames ADAMY Béatrice (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).

Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien (à M. BARA Saïd), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe (à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory (à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).

Excusés : Madame MOULIN Chantal.

Messieurs BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé, ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.

L'étude VALORDOM 2 a fait ressortir un enjeu stratégique fort autour de la gestion des déchets organiques. L'élaboration d'un schéma territorial de gestion de ces déchets fait partie du plan d'actions validé par la délibération n° 2015/824 du 16/12/15.

Le VALTOM a toujours porté une attention particulière à la gestion des déchets organiques en phase avec l'évolution de la réglementation des biodéchets.

En effet, le Grenelle de l'Environnement a instauré pour les gros producteurs l'obligation de mettre en œuvre un tri et une valorisation des biodéchets.

Puis, la Loi de Transition Energétique Pour une Croissance Verte (TEPCV) a pour objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs d'ici 2025.

Cette démarche exemplaire et innovante du VALTOM s'est traduite par l'obtention de la labellisation « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (TZDZG) et plus spécifiquement par :

- une politique active et diversifiée de prévention : dispositifs OrganiCité®, Etablissements témoins, compostage domestique, compostage en pied d'immeuble et compostage grande capacité ;*
- le développement d'outils de traitement et de valorisation : plateformes de broyage et/ou compostage des déchets verts, le co-compostage ou l'unité de valorisation biologique du pôle Vernéa.*

Ces différentes solutions doivent être développées en complémentarité et non en concurrence, en parallèle du développement des collectes sélectives de déchets organiques ou en porte-à-porte.

Si l'unité de méthanisation du pôle multifilières de valorisation et de traitement Vernéa est performante, elle reste sous-alimentée en biodéchets à fort pouvoir méthanogène et suralimentée en déchets verts (70 à 80 %) : 11 000 t pour une capacité de 18 000 t/an.

Par ailleurs, l'émergence de plusieurs projets de méthanisation publics et privés fait apparaître une concurrence entre unités.

L'enjeu est donc aujourd'hui d'optimiser les coûts et la valorisation tout en sécurisant l'alimentation de l'unité de méthanisation du VALTOM et en améliorant la qualité des déchets à traiter.

Les gisements existent mais beaucoup de déchets organiques sont des déchets des professionnels (agriculture) ou communaux (boues) hors compétence du VALTOM. Pour sécuriser la filière, le « marché » des déchets organiques et des déchets verts, publics ou privés, doit être régulé et structuré en fonction de priorités données aux valorisations organiques et énergétiques.

Une étude détaillée permettrait d'inventorier les gisements disponibles, les unités de traitement en activité ou en projet afin de structurer la filière globale et de définir un schéma de gestion des flux pérenne, cohérent par rapport aux orientations politiques prises. Le schéma devra articuler les solutions possibles de la prévention (compostage individuel ou collectif, broyage ...) à la valorisation qu'il est pertinent de privilégier selon les territoires pour sécuriser les apports des différentes unités.

Cette étude fonderait le socle des discussions nécessaires entre acteurs de la production et ceux de la valorisation.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président à lancer l'étude de réalisation d'un schéma de gestion des déchets organiques (biodéchets et végétaux) et de solliciter les subventions auxquelles elle pourrait être éligible (ADEME, Région, Fonds européens par exemple).

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

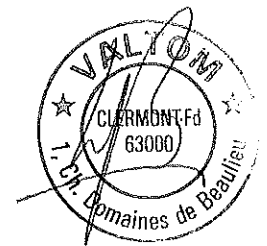
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-864-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Conventions EcoCité

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 19

Pouvoirs : 09

Votants : 28

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

Pouvoirs : Mesdames ADAMY Béatrice (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien
(à M. BARA Saïd), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe
(à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory
(à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).*

Excusés : Madame MOULIN Chantal.

*Messieurs BCEUF Jean, BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric,
CHAUVIN Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé,
ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.*

La candidature de la Ville de Clermont-Ferrand à l'appel à projet national « EcoCité », sur le projet de requalification et de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, a permis au territoire du Grand Clermont de faire partie des 13 lauréats sélectionnés au niveau national pour leur « démarche résolument novatrice en matière de durabilité urbaine » au même titre que Marseille, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Montpellier ou Rennes.

L'Etat a souhaité que le périmètre de réflexion stratégique et de gouvernance « EcoCité » soit plus large que le seul quartier Saint-Jean piloté par la Ville centre et a retenu le périmètre du SCOT du Grand Clermont. A ce titre, le syndicat du Grand Clermont est devenu la structure porteuse du label ECOCITE.

Le dispositif EcoCité a ouvert des possibilités de financement notamment au fonds « Ville de demain » du programme investissement d'avenir sur la période 2010-2014, pour des actions innovantes, démonstratrices et reproductibles. L'ambition était de mobiliser autour de quelques grands projets et lieux de laboratoire des « modes de faire la Ville de demain ».

Réalisé par l'Agence d'Urbanisme en partenariat avec les Collectivités Locales concernées (Ville de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté, Grand Clermont, SMTC), le dossier EcoCité 1 comprenait 21 actions à maîtrise d'ouvrage aussi bien publique que privée parmi lesquelles l'éclairage public optimisé (Ville de Clermont-Ferrand), le lycée à énergie positive Camille Claudel (Région Auvergne), un îlot à énergie positive sur le site de Cataroux (holding Quantum Développement), le VIPA (Laboratoire LASMEA – Automobiles Ligier), le monitoring « qualité urbaine et environnementale » en 3D (société Numtech), l'écomobilité des marchandises en ville et un nouveau système de tarification des transports collectifs (SMTC), la valorisation de la ressource géothermique locale (Clermont Communauté).

Le programme d'investissement d'avenir ouvre une seconde tranche pour la période 2015-2017, dotée d'une enveloppe financière de 336 M€, réservés aux EcoCités mais cette fois-ci également aux métropoles (dont le Grand Paris).

Suite à la sollicitation du Grand Clermont, le VALTOM a déposé trois dossiers auprès de la Caisse des Dépôts en vue de leur éligibilité au projet EcoCité : déploiement du compostage vers tous les usagers, biodéconditionnement des biodéchets emballés et renforcement du corridor écologique est de Clermont-Ferrand.

Le Commissariat Général à l'Investissement d'Avenir a accordé à l'EcoCité Clermont Métropole une participation du Programme d'Investissement d'Avenir à hauteur de 7,2 millions d'euros, pour soutenir les opérations de lycée Saint Jean à énergie positive, de gestion temporaire et expérimentale des friches, de système d'alerte météorologique aux crues sur la Tiretaine, de restauration d'un corridor écologique majeur entre les puys de Bane, Anzelle et Crouël, d'interconnexion des réseaux de chaleur bois énergie au nord de Clermont-Ferrand, d'étude sur la désynchronisation des horaires et d'émergence d'une déchetterie nouvelle génération.

Les projets de biodéconditionneur et de compostage n'ont pas été retenus, car jugés pas assez innovants.

Projet de développement du corridor Est de Clermont-Ferrand :

Le corridor écologique entre le Val d'Allier et les secteurs urbanisés de Clermont-Ferrand constitue l'un des corridors les plus importants du territoire permettant une liaison venant de l'Est (bordure Ouest du parc naturel régional Livradois-Forez et val d'Allier) et allant vers le centre urbain de l'agglomération. Il est notamment identifié dans le SCOT du Grand Clermont entre les Puy de Bane et d'Anzelle et le Puy de Crouël. Ce corridor accueille entre autres de nombreuses espèces liées aux coteaux chauds et calcaires (milieux thermophiles).

L'objectif de l'action présentée ici est de faire :

- 1. une étude globale sur le corridor précité,*
- 2. des actions de restauration de la biodiversité sur certains secteurs clés,*
- 3. une sensibilisation de la population à la biodiversité et à la connaissance des milieux.*

Concernant plus spécifiquement le VALTOM, il s'agit de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy Long, qui a fait l'objet d'une étude biodiversité à la demande du VALTOM lors du renouvellement du marché d'exploitation du site.

Fort de ce diagnostic et du rapport remis en octobre 2014, le VALTOM va engager des actions de reconquête du milieu dont une action de recolonisation spontanée des sols par des espèces locales en adaptant les pratiques en matière de couverture finale des déchets, sous réserve d'un accord préalable de la DREAL.

Ce programme d'actions est accompagné également d'un important volet pédagogique en partenariat avec l'inspection académique et en direction des élèves du primaire et du secondaire.

Le montant de cette opération, portée conjointement par la ville de Clermont-Ferrand et le VALTOM, est estimé à :

- 24 000 € pour les études confiées par convention au Conservatoire des Espaces Naturels, dont le plan de financement est le suivant :
 - 12 000 € Eco Cité (Fonds Ville de Demain) - 50 %
 - 6 000 € pour la ville de Clermont-Ferrand - 25 %
 - 6 000 € pour le VALTOM - 25 %
- 622 500 € pour les travaux, dont le plan de financement est le suivant :
 - 390 000 € VALTOM - 63 %
 - 217 875 € Eco Cité (Fonds Ville de Demain) - 35 %
 - 14 625 € Clermont-Ferrand - 2 %

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président à :

- signer la convention locale EcoCité entre la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), joint au présent rapport, et les différents maîtres d'ouvrages du Programme d'investissements d'avenir,
- signer la lettre avenant, en annexe du projet de convention, en application de la convention locale EcoCité entre la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le maître d'ouvrage du Programme d'investissements d'avenir,
- signer l'avenant, joint au présent rapport, à la convention locale EcoCité entre la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'EcoCité, et les différents maîtres d'ouvrages du Programme d'investissements d'avenir,
- signer la convention de partenariat entre le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) et le VALTOM, projet joint au présent rapport,
- Demander toute subvention permettant de réduire l'impact financier du projet.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.

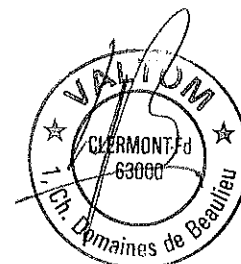
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-865-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Point d'avancement étude valorisation énergétique

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 19

Pouvoirs : 09

Votants : 28

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Mesdames ADAMY Béatrice (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien
(à M. BARA Saïd), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe
(à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory
(à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BCEUF Jean, BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric,
CHAUVIN Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé,
ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.*

Le VALTOM, dans sa volonté de répondre et d'anticiper les évolutions réglementaires, économiques, sociales et environnementales, a lancé en juin 2015 une étude pour optimiser la valorisation énergétique du pôle Vernéa et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long.

Les objectifs du VALTOM sont nombreux. Il s'agit entre autres d'augmenter l'efficacité énergétique des installations existantes et d'en retirer un bénéfice économique permettant l'abaissement du coût de traitement et donc de la contribution à l'habitant, mais également de faire progresser le territoire vers plus d'autonomie énergétique.

Cette réflexion est présente depuis la création du VALTOM et se concrétise désormais au travers de cette étude qui doit déboucher au final sur une phase opérationnelle.

Déroulement

Les trois premières phases de l'étude ont été réalisées. Elles ont fait l'objet d'un rendu en Comité de Pilotage le 15 mars 2016.

Elles consistaient à :

- une étude des contextes technique, économique et réglementaire,
- une étude des potentiels énergétiques des deux sites concernés,
- l'identification des utilisateurs potentiels de l'énergie produite et de la quantification de leurs besoins.

Cela a permis de composer un panel de solutions, se voulant le plus exhaustif possible et permettant de répondre aux différents enjeux.

Ce panel de solutions a été réduit en écartant les solutions ne présentant pas d'intérêt économique ou n'étant ni techniquement réalisables ni viables.

Il reste cependant des arbitrages à faire entre diverses solutions qui nécessitent un travail plus détaillé.

C'est l'objet de la quatrième phase qui a été lancée au mois de mai 2016.

Elle devra déterminer la pertinence et la priorité de chaque solution restante.

Voici ces solutions, qui ne sont pas obligatoirement antinomiques et peuvent être complémentaires :

- réseau de chaleur vers Fontaine du Bac et/ou réseau de chaleur vers Lempdes et Aulnat,
- serres maraîchères et/ou industrie du bois,
- injection de biogaz dans le réseau GrDF/Utilisation du biogaz comme bio-carburant,
- hydro-accumulation de l'énergie,
- parc photovoltaïque sur Puy-Long,
- traitement des lixiviats par injection dans le four de Vernéa,
- chauffage méthaniseur station d'épuration intercommunale des 3 rivières, Clermont-Ferrand.

Cette phase se terminera en juillet et fera place à la dernière phase qui consistera au développement du scénario retenu.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE,

de l'état d'avancement de l'étude, des solutions identifiées et à développer ainsi que des échéances à venir.

FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.

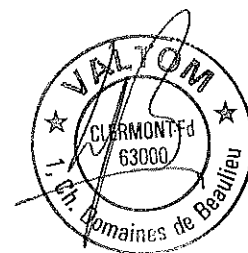
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-866-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Compensation zones humides

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 19

Pouvoirs : 09

Votants : 28

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

Pouvoirs : Mesdames ADAMY Béatrice (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien
(à M. BARA Saïd), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe
(à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory
(à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).*

Excusés : Madame MOULIN Chantal.

*Messieurs BŒUF Jean, BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric,
CHAUVIN Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé,
ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.*

Tout projet ayant un impact sur une zone humide (modification ou destruction) doit prévoir des modalités de compensation selon des règles définies par la réglementation.

C'est le cas pour 2 projets du VALTOM : la création du centre de transfert de Saint-Ours et le projet d'extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Ambert.

Dans l'optique de poursuivre et d'étendre l'exploitation de l'ISDND du Poyet à Ambert, une demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) a été déposée en Préfecture en décembre 2014. Après les différentes étapes d'instruction du dossier et sa validation par les services de l'Etat, une enquête publique s'est déroulée en juin et juillet 2015. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable le 11 août 2015. Par la suite, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a réalisé une visite de terrain et a classé l'ensemble de l'emprise du projet « zone humide », soit une surface d'environ 4,5 ha.

Afin d'obtenir l'autorisation de Mme la Préfète d'effectuer les travaux d'extension de l'ISDND, il est nécessaire que le projet d'arrêté préfectoral, qui doit être validé au CODERST du 16 juin, indique précisément un projet de compensation de la zone humide impactée.

Pour ce faire un accord de principe entre le VALTOM et un propriétaire (public ou privé) doit être acté.

Projet de restauration sur la commune d'Echandelys :

Les dernières orientations de la DDT visent à restaurer des zones humides de forêts publiques, sous contrat avec l'Office National des Forêts (ONF).

Le VALTOM a donc rencontré l'ONF, qui a réalisé une étude sur une zone reboisée située sur la commune d'Echandelys.

Ce projet, qui vise principalement à restaurer une ancienne tourbière, est capable de répondre aux besoins du VALTOM en termes de surface (11 ha) et de compensation au niveau technique.

Il permet également au syndicat mixte de gestion forestière une meilleure gestion de cette partie de forêt dont l'exploitation est très complexe et couteuse (très faible rendement) au vu de l'aspect humide de la zone.

Attendus :

Afin pouvoir débiter les travaux d'extension de l'ISDND du Poyet à Ambert, le VALTOM et le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) doivent trouver un accord de principe qui indique que :

- *le SMGF s'engage à réaliser un programme de travaux visant à restaurer la zone humide, en partenariat avec l'ONF. Les travaux seront inscrits dans le plan de gestion de la forêt.*
- *le VALTOM verse une somme au SMGF pour financer les travaux, mais également pour compenser les pertes de bénéfices liées à la vente de bois.*

Par la suite, sur présentation de l'étude et du chiffrage définitif de l'ONF, une convention définitive pourra être signée entre les différentes parties.

A noter que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut proposer des aides financières pour toute étude ou travaux de restauration de zones humides. Le projet présenté par l'ONF présentant un réel intérêt écologique pourrait permettre de bénéficier de ces aides.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président à :

- *signer un accord de principe pour la compensation dont le projet a été présenté ;*
- *signer la convention définitive lors de la remise de l'étude finale de l'ONF ;*
- *démander toute subvention permettant de réduire l'impact financier du projet.*

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-867-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016
Publication : 11/07/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Convention d'exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Saint-Eloy-les-Mines

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 19

Pouvoirs : 09

Votants : 28

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

Pouvoirs : Mesdames ADAMY Béatrice (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).

*Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien
(à M. BARA Saïd), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe
(à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory
(à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).*

Excusés : Madame MOULIN Chantal.

*Messieurs BCEUF Jean, BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric,
CHAUVIN Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé,
ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.*

Une convention d'exploitation de la plateforme de broyage des déchets verts, située sur le site de la déchèterie de Saint-Eloy-les-Mines, a été établie le 23 juin 2004 entre le SICTOM des Combrailles et le VALTOM.

Suite à la reprise en régie, depuis le 1^{er} janvier 2016, de l'exploitation du haut de quais de la déchèterie par le SICTOM des Combrailles, une mise à jour de cette convention est nécessaire.

L'actuelle convention prévoit une contribution basée sur une estimation mensuelle de 10 heures pour un total de 380 € HT / mois, soit 4 560 € HT pour une année.

Aujourd'hui, le SICTOM des Combrailles estime à 157 heures sur l'année (4h / semaine en été et 1h / semaine en hiver) les besoins en personnel, hors coût de relevage des déchets verts, soit 4 710 € HT par an.

Un projet de convention est annexé au présent rapport.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

- *d'approuver le projet de nouvelle convention d'exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Saint-Eloy établie entre le SICTOM des Combrailles et le VALTOM (celle-ci serait effective au 1^{er} juillet 2016),*
- *d'autoriser le Président du VALTOM à signer ladite convention.*

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

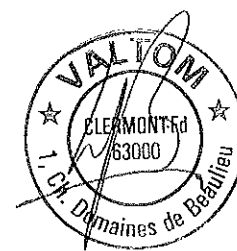
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-868-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Refacturation des erreurs de tri

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 19

Pouvoirs : 09

Votants : 28

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Mesdames ADAMY Béatrice (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien
(à M. BARA Saïd), DI GLAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe
(à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory
(à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BŒUF Jean, BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric,
CHAUVIN Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé,
ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.*

De par sa compétence valorisation-traitement, le VALTOM gère sur son territoire l'ensemble des marchés relatifs au tri, à la valorisation et au traitement des déchets ménagers collectés par ses collectivités adhérentes, que ce soit de façon traditionnelle (en porte-à-porte ou points d'apport volontaire) ou en déchèterie.

Lors de la réception de ces déchets sur les installations des prestataires du VALTOM, les apports peuvent être refusés ou simplement déclassés : dans ce cas on parle alors de non-conformité (NC).

Ces NC correspondent à la présence de déchets inadaptés à la filière concernée, tels que des déchets dangereux dans la filière métaux, ou la présence d'éléments, qui posent des problèmes d'exploitation ou de sécurité (cas des déchets dangereux par exemple).

Dans ce cas, le prestataire transmet des fiches de NC et des photos au VALTOM et parfois une facture supplémentaire qui présente :

- les frais administratifs de gestion de la NC,*
- les frais de traitement supplémentaires liés à un déchet non-conforme à la filière.*

Aujourd'hui, seul le prestataire Chimirec pour la filière Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) facture au VALTOM un surcout pour les NC, telles que la présence d'eau ou de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) dans les bacs de collecte.

Pour information, en 2016, le montant du traitement de ces NC s'élève à 850 € HT et concerne 5 collectivités.

Proposition :

Comme il s'agit d'erreurs de tri à la source et principalement en déchèterie, qui relèvent de la compétence collecte des collectivités adhérentes du VALTOM, il est proposé le fonctionnement incitatif suivant :

- 1. Lors du constat d'une NC, le prestataire adresse au VALTOM la fiche de NC avec les photos correspondantes.*
- 2. La NC est transmise à la collectivité concernée pour information et sensibilisation auprès de ses agents.*
- 3. La totalité des frais de NC (administratifs et de retraitement) est facturée au VALTOM par le prestataire.*
- 4. Le VALTOM refacture ensuite à la collectivité concernée :
 - a. Les frais administratifs*
 - b. Les frais de retraitement du déchet, si celui-ci n'est pas valorisable gratuitement par le prestataire ou si ce déchet n'est pas traitable sur la même installation selon les conditions prévues au marché.**

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'autoriser le Président à refacturer individuellement aux collectivités adhérentes du VALTOM les frais liés aux non conformités déclarées par ses prestataires dans le cadre de ses différents marchés de traitement/valorisation.

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

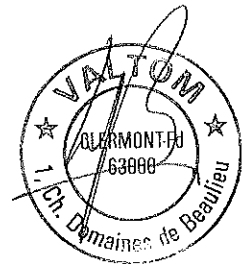
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-869-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Nouvel Agrément Emballages

Suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 21 juin 2016, un nouveau comité syndical a été convoqué le 30 juin 2016 soit plus de cinq jours francs après la première réunion, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le 30 juin 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à 10h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 21 juin 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 19

Pouvoirs : 09

Votants : 28

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, LEMPEREUR Claire, MAMET Odile, PRIEUX Nicole.
Messieurs ALEDO Marcel, BARA Saïd, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles,
BISSIRIEX Thierry, CHASSANG Jean-Pierre, DAURAT Jean-Claude, GAUVIN Jean-Noël,
GONIN Michel, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude,
POUZADOUX Jean-Paul, RENAUD Michel, VIGNAUD Bernard.*

*Pouvoirs : Mesdames ADAMY Béatrice (à M. VIGNAUD Bernard), BONNET Monique (à Mme PRIEUX Nicole).
Messieurs ADENOT Dominique (à Mme LEMPEREUR Claire), NEUVY Flavien
(à M. BARA Saïd), DI GIAMBATTISTA Nicolas (à Mme CHASSIN Nicole), DOMAS Philippe
(à M. MAILLARD Guy), FARGEIX Alain (à M. BATTUT Laurent), LEPEE Grégory
(à M. RENAUD Michel), MAERTEN Christian (à M. MASSEBOEUF Claude).*

*Excusés : Madame MOULIN Chantal.
Messieurs BŒUF Jean, BOHELAY Philippe, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric,
CHAUVIN Lionel, GODARD Jérôme, LAFFONT Alain, LUCHINO Albert, PRONONCE Hervé,
ROUX Thierry, VEISSIERE Bernard.*

Le Président d'AMORCE, association de défense de l'environnement, a adressé un courrier en date du 19 juin 2016 au Premier ministre et à Madame la Ministre de l'Environnement expliquant les principaux enjeux relatifs au calcul de l'enveloppe des soutiens pour la prochaine période d'agrément de la filière emballages.

Une copie de ce courrier (jointe en annexe 1 au présent rapport) a été transmise aux adhérents d'AMORCE dont le VALTOM fait partie.

Les enjeux de cet agrément pour les six prochaines années est d'atteindre, d'une part, un objectif de de recyclage de 75% des 4,7 millions de tonnes d'emballages ménagers mis sur le marché et, d'autre part, l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques. Il faut souligner que cette dernière mesure nécessite souvent une modernisation des centres de tri.

Selon la base des calculs de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), l'enveloppe de soutien aurait dû être de 916 millions d'euros. Celle-ci serait, au final, de 712 millions suite à la décision du Ministère de l'écologie de ne plus prendre en compte les coûts des emballages ménagers présents dans les déchets résiduels, soit une diminution de plus de 200 millions.

Cette mesure est justifiée selon le Ministère par le fait que, suite à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques, seules les erreurs de tri des administrés entraineront la présence des emballages sans les déchets résiduels.

Le nouveau barème construit à partir de cet arbitrage entrainera donc une baisse conséquente des financements pour l'ensemble des collectivités territoriales compétentes en matière de gestion des déchets.

Sur proposition du président,

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE,
à l'unanimité,**

d'adresser au ministère de l'écologie un courrier d'alerte signé par les onze collectivités adhérentes du VALTOM.

*FAIT ET DELIBERE, le 30 juin 2016.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*

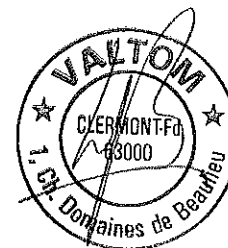
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20160630-2016-870-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2016

Publication : 11/07/2016



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.